

Séance du 31 mars 2016 à 19 heures
Commune d'Arcambal – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, trente et un mars deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune d'Arcambal – Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
5 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme,

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
MECHMONT
ST DENIS CATUS
ST GERY

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PONS Stéphane,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,



"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CAHORS

CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST MEDARD
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

23 titulaires - 22 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme
BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène,
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M.
COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. PEYRUS Guy,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CHASTAGNOL Gérard,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier,
M. RIGAL Serge,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

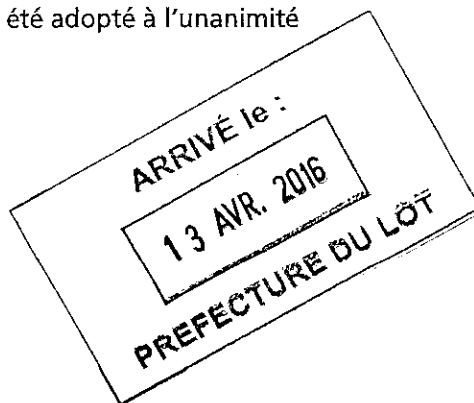
M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU) de PONTCIRQ

A été adopté à l'unanimité



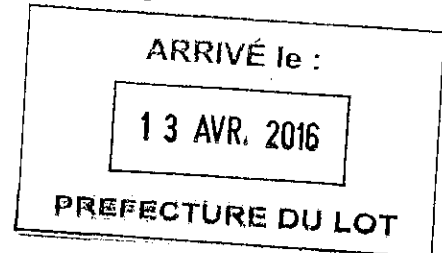
"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 31 mars 2016
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU) de PONTCIRQ



Mesdames, Messieurs,

La commune de PONTCIRQ a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 14/10/2011. Elle a défini, le même jour, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU.

Elle a débattu de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en dates du 17/10/2013 et du 17/10/2014.

Le projet de PLU de PONTCIRQ a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale en date du 18/02/2015.

Le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé, en date du 7/12/2015, d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de PONTCIRQ, après accord du Conseil municipal de PONTCIRQ en date du 23/11/2015.

En date du 31/03/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a prescrit l'abrogation de la carte communale de PONTCIRQ, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 10/11/2006 et par arrêté préfectoral en date du 29/11/2006, pour la remplacer par le futur PLU.

En date du 31/03/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a tiré le bilan de la concertation du public menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de PONTCIRQ.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.152-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.123-1 à 14 (dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015), et R.153-1 à 7,

Vu la délibération du Conseil municipal de PONTCIRQ prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 14/10/2011,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."

Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de PONTCIRQ sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en dates du 17/10/2013 et 17/10/2014.

Vu la délibération du Conseil municipal de PONTCIRQ en date du 23/11/2015, donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, pour achever la procédure d'élaboration du PLU.

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de PONTCIRQ

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 31/03/2016, tirant le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de PONTCIRQ

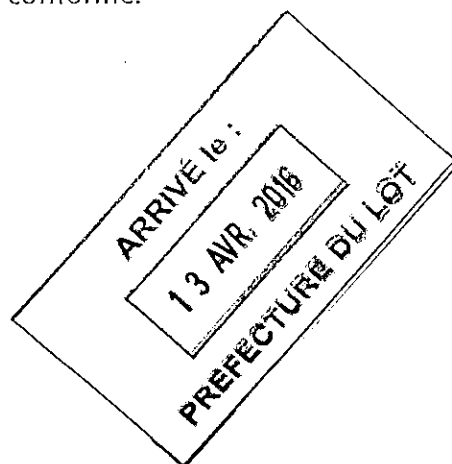
Vu le projet de plan local d'urbanisme de PONTCIRQ prêt à être arrêté, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'arrêter le plan local d'urbanisme de PONTCIRQ, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme de PONTCIRQ sera tenu à la disposition du public à la mairie de PONTCIRQ et au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- DIT que, conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de PONTCIRQ pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE